



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**

de

**CUBZAC LES PONTS**

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 24/01/2019

Reçu en préfecture le 24/01/2019

Affiché le 24 JAN. 2019

ID : 033-213301435-20190115-2019\_03\_MODIF-DE

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 08/01/2019

Délibéré par le Conseil Municipal

à Cubzac les Ponts, le : 15/01/2019

**Délibération n° 2019-03**

Mardi 15 janvier 2019

L'an deux mille dix neuf, le quinze du mois de janvier à dix neuf heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le huit janvier deux mille dix neuf

**Présent(s) :** Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Anna SANTONJA - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Josiane DESTOUESSE - Sylvie AMAN - Daniel CHAUVIGNAT

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :** Michel BARSE procuration à Jean-Paul SCHAUS

Sandra BERTHOLON FOUGERE procuration à Maribel ROBERT SOARES

Gilles THIBAUD procuration à Daniel CHAUVIGNAT

**Absent(s) excusé(s) :** Michel BARSE – Sandra BERTHOLON FOUGERE – Gilles THIBAUD

Le secrétariat a été assuré par : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

**DELIBERATION PORTANT OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS  
D'INVESTISSEMENTS POUR L'EXERCICE 2019**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1,

Vu l'exercice budgétaire 2018,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

La collectivité va voter le budget primitif 2019 avant le 15 avril 2018. Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente.

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

Sur cette base, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2019 des crédits et de les répartir comme suivant:

Total des crédits d'investissements ouverts pour l'année budgétaire 2018 (BP+DM1+DM2) sans les RAR 2017	Ouverture anticipée des crédits d'investissements pour l'année budgétaire 2019
<b>883 879,70€</b>	<b>220 969,93€</b>

Opérations	Imputations	Objet	Montant
Opé 20 – Défense Incendie	21568	Autres installations, matériel et outillage	13 969,93€
Opé 31 – Mairie	2183	Achat matériel informatique	5 000,00€
	21311	Travaux Mairie	15 000,00€
	2184	Mobilier Mairie	15 000,00€
Opé 32 – Domaine Communal	21316	Equipement du cimetière	15 000,00€
	21318	Travaux bâtiments publics	10 000,00€
	21534	Réseaux électriques	8 000,00€
Opé 33 – Voirie	2188	Immobilisation corporelles	5 000,00€
	2128	Fleurissement – Agencements	7 000,00€
	2151	Voirie	60 000,00€
Opé 36 – Services Techniques	21571	Matériel roulant	10 000,00€
	2158	Autres installations, matériel et outillage	15 000,00€
Opé 37 - Ecole	21312	Restructuration Garderie	35 000,00€
	2188	Immobilisations corporelles	2 000,00€
	2184	Mobilier Ecole	5 000,00€
<b>TOTAL</b>			<b>220 969,93€</b>

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ouverture anticipée des crédits d'investissements pour l'année budgétaire 2019 à hauteur d'un quart des crédits d'investissement ouverts pour l'année budgétaire antérieur, soit : 220 969,93€, selon la répartition énoncée
- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 220 969,93€, avant le vote du budget primitif 2019, selon la répartition énoncée par opération.

Le Maire,

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;*



Le Maire,

*[Signature]*  
Alain TABONE